

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



85/45

Déclaration du Très honorable  
Joe Clark, secrétaire d'Etat  
aux Affaires extérieures,  
à la réunion tenue à  
Helsinki, à l'occasion  
du dixième anniversaire  
de la Signature de l'Acte  
final de la Conférence  
sur la sécurité et la  
coopération en Europe

HELSINKI, Finlande  
le 31 juillet 1985

Monsieur le Président,

Tout d'abord, je tiens à remercier le gouvernement et le peuple de la Finlande pour l'accueil amical qu'ils nous ont réservé dans cette belle ville, et pour la chaleur et la générosité de leur hospitalité. Je me joins également à mes collègues pour dire au Secrétaire exécutif, M. Palosuo, ainsi qu'à son personnel, combien nous apprécions la compétence et l'efficacité avec lesquelles ils ont organisé notre réunion.

Il y a dix ans, la signature de l'Acte final avait suscité des réactions fort diverses. Certains croyaient que l'hostilité et l'incertitude qui avaient marqué pendant si longtemps les relations Est-Ouest fondraient rapidement au soleil radieux de la détente. D'autres voyaient dans l'Acte final un ensemble incitativ de grands principes, dont on ne tiendrait pas compte et qui seraient vite oubliés. La plupart, cependant, envisageaient l'Acte final avec espoir et réalisme. Le Canada était assurément de ceux-là.

L'espoir était essentiel: le Canada a de profondes racines en Europe; nos origines sont en Europe et nous avons partagé les précieux avantages des idéaux politiques et sociaux de l'Europe tout comme nous avons partagé le coût tragique de ses guerres. L'expérience nous a appris qu'il était possible d'apaiser les désaccords même les plus anciens, ou du moins de les concilier de façon pacifique. Nous désirions, où que nous vivions, entretenir l'espoir que des solutions pouvaient être trouvées aux désaccords qui menaçaient toujours la paix et la sécurité de la famille de l'Europe.

Cet espoir, cependant, se tempérant de réalisme. Les tortueuses négociations qui avaient mené à l'Acte final démontraient que la méfiance et l'hostilité étaient très profondément enracinées, et qu'il nous faudrait du temps, de la patience et, surtout, de la détermination pour nouer un dialogue productif.

L'Acte final n'en constituait pas moins un début. Résultat équilibré du compromis, il semblait traduire une détermination commune des États participants de voir la compréhension et la coopération prendre le pas sur

l'affrontement stérile. La CSCE avait fait ses preuves en tant que forum multilatéral où les États participants pouvaient, sans menacer les systèmes politiques ou sociaux des autres, tenter de trouver un terrain d'entente. Les participants s'étaient entendus sur un ensemble de normes et de principes qui, s'ils étaient intégralement respectés, constitueraient une assise solide à la conduite de relations policées non seulement entre les gouvernements, mais aussi entre les gouvernements et leurs citoyens. Enfin, la CSCE offrait à tous les États signataires l'occasion de contribuer à atténuer les tensions entre l'Est et l'Ouest.

Il était par conséquent possible, en 1975, d'espérer sans être irréaliste. Et le Canada était résolu à contribuer de façon constructive à un processus prometteur d'une approche nouvelle et positive.

Notre engagement n'a pas faibli, Monsieur le Président. Cependant, lorsqu'ils considèrent les progrès accomplis par la CSCE au cours des dix dernières années en regard des possibilités qui semblaient s'offrir en 1975, les Canadiens ne peuvent se défendre d'un sentiment de déception et d'inquiétude.

Lors de la revue de la mise en oeuvre de l'Acte final à Belgrade et à Madrid, il est apparu à l'évidence que non seulement l'exécution des engagements pris en 1975 avait fait très peu de progrès, mais que, pire encore, la situation s'était détériorée dans la plupart des domaines visés par l'Acte final.

Depuis, les perspectives se sont encore assombries. Avant même que ne s'ouvre la réunion de Madrid, le peuple d'un certain pays s'est vu privé de son droit à l'autodétermination. Cette situation persiste, et c'est là une intervention au sens véritable du sixième principe, même si la victime n'est pas un État participant, puisque nous avions tous convenu en 1975 d'observer, à l'égard des États n'appartenant pas au cercle des 35, le même comportement qu'à l'endroit des États qui en font partie. Nous avons vu planer la menace d'une intervention contre un État participant alors même que se tenait la réunion de Madrid. De telles transgressions des engagements contractés ne peuvent manquer d'ébranler les espoirs que nous partagions en 1975 et de porter ainsi atteinte à la crédibilité du processus de la CSCE.

Les Canadiens ont un intérêt profond et durable à la question des droits de l'homme. La situation est aujourd'hui dans certains pays bien pire qu'elle ne l'était en 1975. Des citoyens qui ont cru, sur les assurances de

leurs dirigeants, pouvoir connaître leurs droits et agir en conséquence ont payé leur confiance par la prison, le travail forcé et l'exil. À la Réunion d'experts des droits de l'homme qui s'est tenue récemment à Ottawa, nous n'avons pas cherché à élargir le champ des droits dont l'exercice devrait être assuré à tous les individus. Il ne nous semble guère utile d'ajouter d'autres engagements lorsqu'il est manifeste que certains États n'entendent pas respecter les droits dont ils ont déjà convenu qu'ils sont inhérents à la dignité de la personne humaine.

La réunion d'Ottawa aura cependant produit au moins un bon résultat. Certains États qui avaient soutenu jusque-là que l'examen de la situation des droits de l'homme dans les pays signataires de l'Acte final n'était pas du ressort des réunions de la CSCE, ont ôté toute valeur à leur argument en critiquant eux-mêmes les pratiques d'autres États membres. C'est là un développement que nous accueillons avec satisfaction. Cependant, ces pays - parmi lesquels figuraient ceux qui maintenaient que l'Acte final était un texte sacré n'admettant aucune dérogation puisqu'il avait été signé par les dirigeants politiques au plus haut niveau - ont tenté de dénaturer l'Acte final en prétendant que des droits qui n'y sont traités qu'accessoirement ont plus d'importance que les droits fondamentaux qui constituent l'objet principal du septième principe. Il faudra reconnaître que certains droits sont fondamentaux alors que d'autres sont des objectifs à atteindre - des objectifs qui seront élaborés et élargis progressivement. Cette distinction même se retrouve dans le libellé du septième principe, et aussi dans les documents des Nations Unies dont il est fait particulièrement mention au dernier paragraphe de ce principe.

À l'ouverture de la réunion d'Ottawa, j'avais indiqué que des questions aussi capitales que celle des droits de l'homme ne peuvent et ne doivent pas être évitées sous prétexte qu'elles sont délicates et qu'elles risquent de donner lieu à des désaccords entre les gouvernements. Le respect des droits de l'homme demeurera important car à l'ordre du jour international le respect de ces droits et des libertés fondamentales est essentiel au développement de relations amicales et de la coopération entre nous.

Monsieur le Président, lors de l'adoption de l'Acte final, nul ne s'attendait à ce que les pratiques observées au regard des droits de l'homme ou dans d'autres domaines puissent changer du jour au lendemain. Nous nous attendions plutôt à une amélioration progressive - parce que ceux d'entre nous qui sont profondément convaincus de la valeur des droits individuels s'efforcent constamment d'améliorer leur bilan à cet égard. C'est de glisser dans

la direction opposée, soit par inadvertance ou de propos délibéré, dont nous devons nous garder; car ne pas mettre en oeuvre ses engagements dans un domaine soulève de sérieux doutes quant à la probabilité de voir respectés les engagements contractés à d'autres égards.

Je reconnais, Monsieur le Président, qu'il existe à la CSCE un abîme entre deux conceptions très différentes de la relation qui doit s'établir entre l'individu et l'État. Nous nous berçons d'illusions si nous pensons que ces divergences de vues sont appelées à s'estomper rapidement. Mais on aurait tort, d'autre part, de conclure que le souci manifesté par le Canada pour les droits de l'homme, les contacts entre les personnes et la plus libre diffusion de l'information, nous est dicté par le désir de perturber la stabilité interne d'autres États. Tout simplement, nous ne concevons pas que l'un quelconque des gouvernements représentés ici doive se sentir si faible ou si peu assuré qu'il lui faille traiter en criminels ou en traîtres ceux de ses citoyens qui croient à la sincérité de nos engagements en vertu de l'Acte final. Nous saisissons cette occasion pour affirmer que l'échec de la mise en oeuvre des dispositions visant les droits de l'homme affectera directement les progrès par rapport à d'autres dispositions de l'Acte final.

Dans le domaine de la sécurité, les résultats ont été lents à se manifester. Après plus de 18 mois de travaux, la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe n'a réalisé aucun progrès notable dans l'exécution des tâches spécifiées dans le mandat de Madrid. Le Canada fonde de grands espoirs sur la Conférence et espère qu'elle permettra d'établir un dialogue honnête d'où sortiront des mesures de coopération concrètes, et qu'elle apportera une contribution importante au processus de renforcement de la confiance mutuelle. Mais ces espoirs deviennent difficiles à maintenir - et difficiles à partager par nos peuples - devant une tentative manifeste pour esquiver la négociation d'un ensemble de mesures de confiance, dont un programme détaillé de coopération en matière militaire. Je crois, Monsieur le Président, qu'il importe de noter que ces mesures devaient s'appliquer également aux deux alliances en Europe. La sécurité est affaire de réciprocité: elle ne saurait s'établir sur des avantages unilatéraux acquis au détriment de l'une ou de l'autre des parties. Pour renforcer la confiance mutuelle, ce sont des actes et non des paroles qu'il nous faut. C'est pourquoi nous continuerons de préconiser une action commune fondée sur des engagements précis, notamment en ce qui concerne l'information et la vérification.

Pour ce qui est des questions économiques, un traité sur la pollution à longue distance a été signé et nous espérons qu'il sera appliqué de façon efficace. Ailleurs, cependant, les progrès ont été limités par les pratiques commerciales démodées de certains États et par la difficulté qu'il y a à accroître la coopération dans ce domaine avec des pays qui, systématiquement, ne respectent pas leurs engagements quant aux autres dispositions de l'Acte final. Il nous faut admettre que la conjoncture mondiale, à laquelle viennent se greffer divers problèmes de commercialisation, fait obstacle à des progrès rapides. Je n'en demeure pas moins convaincu que nous ne devons pas oublier qu'à cet égard, comme dans les autres domaines visés par l'Acte final, il nous faut chercher à lever les obstacles et à faciliter la libre circulation de l'information, des idées et des personnes.

Je crois qu'il est évident que le processus de la CSCE n'a pas encore tenu les promesses que tant d'entre nous y voyaient en 1975. La CSCE nous a fourni et continue de nous fournir une occasion de dialogue. Il ne faut pas sous-estimer la force du dialogue dont chacun des maillons contribuera à renforcer le tissu d'un accord plus large entre les États signataires, quelle que soit leur taille. Mais si la CSCE devient de plus en plus un dialogue de sourds, si nous persistons à ignorer le point de vue de l'autre, et si les mots mêmes que nous employons ont des sens différents, alors que serons-nous en mesure d'accomplir? Si nous continuons à nous livrer à la sémantique et à éviter les mesures concrètes, pendant combien de temps encore la crédibilité du processus de la CSCE pourra-t-elle survivre?

Monsieur le Président, la crédibilité du processus de la CSCE est vitale. Si nous nous contentons d'émettre des documents et de réitérer nos obligations, sans nous acquitter des engagements que nous avons contractés au niveau politique le plus élevé, nous risquons de détruire la confiance en l'utilité de la CSCE. De plus, faute de progrès soutenus dans la mise en oeuvre de toutes les dispositions de l'Acte final, il nous sera impossible de susciter la confiance qui est essentielle à l'amélioration des relations Est-Ouest et qui était, rappelons-le, notre but premier il y a dix ans. Si nous ne réussissons pas à susciter cette confiance, il sera à mon avis particulièrement difficile de réaliser des progrès en ce qui concerne le contrôle des armements et le désarmement.

Nous ne devons jamais perdre de vue que les peuples dont nous sommes les représentants et les dirigeants ne manqueront pas de s'interroger - à juste titre - sur la valeur des formes de coopération énoncées dans l'Acte final

s'ils n'en voient pas le résultat concret dans leur vie quotidienne. Cette coopération nous apporte-t-elle un sentiment de sécurité? Facilite-t-elle la réunion des personnes, indépendamment de la communauté idéologique à laquelle elles appartiennent? Ce sont là des questions auxquelles nos peuples attendent des réponses plus positives encore que celles que nous leur avons fournies jusqu'à présent.

Fort heureusement, nous aurons dans un proche avenir des occasions de réaffirmer - à bon nombre d'égards - le bien-fondé de la ligne de conduite que nous nous sommes donnée en 1975. Le Forum de la Culture se réunira en octobre. Il nous sera possible d'échanger sur la façon dont les problèmes culturels ont été réglés depuis Helsinki, Belgrade et Madrid. J'espère que nous saurons profiter de cette occasion pour procéder à une évaluation réaliste et formuler des recommandations constructives.

La Réunion d'experts sur les contacts entre les personnes, qui se tiendra à Berne en avril 1986, sera un autre jalon important dans le processus de la CSCE. Les Canadiens s'intéressent tout particulièrement à cette réunion et ils en évalueront les résultats avec soin, car si certains États ont considérablement amélioré la mise en oeuvre des engagements contractés à cet égard, d'autres par contre ont régressé de façon marquée.

J'espère, Monsieur le Président, que nous saisissons tous l'occasion de ces futures rencontres pour renouveler l'esprit de l'Acte final et pour engager les mesures qui nous permettront d'en assurer la survie. Il ne sera pas facile de surmonter la tendance qui nous porte à produire plus de mots, plus d'engagements, sans suffisamment tenir compte de la mise en oeuvre des engagements essentiels déjà contractés. Il ne sera pas facile d'accepter l'équilibre qui est inhérent à la CSCE et à l'Acte final. Nous devons cependant reconnaître que même si certains éléments de cet équilibre présentent plus d'intérêt pour certains États participants que pour d'autres, le processus n'a pas pour but de servir les intérêts de certains États, sans le respect réciproque des intérêts légitimes des autres. Nous ne pouvons faire abstraction d'aucun aspect de l'Acte final, car le refus d'exécuter les engagements contractés dans un domaine affaiblit inévitablement les espoirs de voir respectées les obligations assumées dans d'autres et, au bout du compte, paralyse ce qui doit être un processus dynamique et en constante progression. Même si, à un moment donné, certains engagements peuvent ne pas convenir à certains signataires, il reste que les principes généraux et les engagements précis que sont énoncés dans l'Acte final sont des objectifs auxquels nous avons tous dit aspirer, les tenant pour essentiels à la création d'une Europe vivant en paix et en sécurité.

Monsieur le Président, nous pouvons être fiers du plan directeur pour la mise en place de relations policées que nous avons signé dans cette ville il y a dix ans. Nous devons cependant également assumer le fardeau de sa réalisation. Il serait tragique que nous ne tenions pas compte des responsabilités que nous avons endossées en 1975, et que nous n'atteignons pas les objectifs que nous nous sommes fixés.

Si nous prenons maintenant le nouvel engagement de donner un sens à nos paroles au cours des dix prochaines années, nous apporterons à nos peuples l'espoir renouvelé d'une vie plus prospère et plus sûre, tout en donnant l'exemple au monde.

Notre tâche sera tout aussi difficile qu'elle est urgente, mais j'espère que nous prendrons tous cet engagement au cours des prochains mois.